

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
**Le vingt-sept novembre à vingt heures**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

**Présents :** HULEUX Stéphane, RENAUD Géraldine - Adjoint  
BRABANT Marie, FOURNIER Olivier, LE GRANDIC Alexis, HELIN Sophie, PRUD'HOMME Laëtitia

**Excusés :** Mme PABIOT Virginie donne pouvoir à M. Stéphane HULEUX  
Mme DUCHESNE Patricia donne pouvoir à Mme Sophie HELIN  
Mme THERY Marie

**Absents :** M. TORREL Sébastien

**Secrétaire de séance :** M. LE GRANDIC Alexis

**Délibération 38/2025: Remboursement des frais de représentation**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu au 107ème congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2025 à Paris avec Monsieur HULEUX 1er adjoint et la secrétaire générale de la commune. Lors de ce séjour, Monsieur le Maire, Monsieur HULEUX et la secrétaire générale, ont séjourné dans un hôtel pendant deux nuits qu'il a dû régler.

Monsieur le Maire fait état des dépenses que Monsieur HULEUX et lui-même ont engagées à l'assemblée délibérante.

Hôtel : 1929,50€ payé par Stéphane. GARCIA

Déplacement : 87,26€ payé par Stéphane. GARCIA

Restauration : 59,40€ payé par Stéphane. GARCIA

Stationnement : 123,20€ payé par Stéphane. HULEUX

Carburant/charge électrique : 66,56€ payé par Stéphane. HULEUX

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir rembourser les frais de stationnement et de carburant de Monsieur HULEUX à hauteur de 189,76€ ainsi que les frais d'hôtel, de déplacement et de restauration à hauteur de 2 076,16 euros abondés par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser Monsieur le Maire et Monsieur HULEUX pour les frais de représentation.

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

### **Délibération 39/2025: Réalisation d'un emprunt**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un emprunt sur le budget de la boulangerie afin de régler l'achat du matériel. Une fois l'achat du matériel soldé, les demandes de versements des subventions pourront avoir lieu.

Il a été retenu la proposition du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Emprunt de 156 000€ d'une durée de 12 mois à un taux fixe de 2,86% avec remboursement du capital et des intérêts in fine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, cet emprunt et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

### **Délibération 40/2025: Décision modificative budgétaire**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative budgétaire suivante sur le budget principal :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres personnes de droit privé 65	65748		640,00			
A caractère de loisirs 70				70632		640,00
Fonctionnement			640,00			640,00

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative budgétaire suivante sur le budget annexe boulangerie:

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Emprunts en euros 16				1641	H.O.	156 000,00
Autres installations, matériel et outillage 21	2158	H.O.	156 000,00			
Investissement			156 000,00			156 000,00

### **Délibération 41/2025: Convention communale de voirie avec le groupe NEOEN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le groupe Neoen va implanter un parc photovoltaïque avec une bergerie sur les terres de l'ancienne carrière.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention communale de voirie proposée par Neoen, Celle-ci concerne le chemin communal n°7 de Chambon, plus communément appelé « chemin du dimanche ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT de consentir une convention de servitude avec la Centrale solaire de Saint Just.
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitude énoncée ci-dessus.

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

**Délibération 42/2025: Subvention exceptionnelle à l'association de l'âge d'or**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'une visite de l'Assemblée Nationale a été organisée avec les membres de l'association de l'âge d'or le 25 novembre dernier.

Afin d'aider l'association à supporter les coûts de cette journée, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 640€.

Après avoir entendu l'exposer de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 640€.

Cette somme sera inscrite au budget à l'article 65748.

**VOTE A L'UNANIMITÉ**

**Question et informations diverses :**

Monsieur le Maire fait part du décès de Monsieur Pierre CAPO.

**Le Secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Stéphane GARCIA**